

ANNEXE B



Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

SÉCURITÉ DES DOCUMENTS DANS LA RCN - TABLEAU DE RÉFÉRENCE

(Ailleurs qu'à l'Édifice Lester B. Pearson)

Destination	1) PROTÉGÉ «A» * 2) PROTÉGÉ «A»	1) CONFIDENTIEL 2) PROTÉGÉ (DÉLICAT) * 3) PROTÉGÉ «B» * 4) PROTÉGÉ «C»	SECRET
À un emplacement satellite	- une enveloppe gommée portant l'auto-collant EXT 106	- une enveloppe gommée portant l'auto-collant EXT 106	- une enveloppe gommée portant l'auto-collant EXT 106
Dans la Région de la Capitale nationale, y compris l'Édifice Lester B. Pearson	- une enveloppe gommée sans cote de sécurité - courrier de 1 ^{re} classe, ou levée par le préposé au courrier de MIRM	- une enveloppe gommée - cote de sécurité au coin supérieur droit de l'enveloppe - symbole de la direction et numéro du registre «par porteur» au coin inférieur gauche de l'enveloppe - sceller l'enveloppe avec la bande approuvée - levée par le préposé au courrier de MIRM	- une enveloppe gommée - joindre le bordereau EXT 34 au document - cote de sécurité au coin supérieur droit de l'enveloppe - symbole de la direction et numéro du registre «par porteur» au coin inférieur gauche de l'enveloppe - sceller l'enveloppe avec la bande approuvée - levée par le préposé au courrier de MIRM
Dans les missions diplomatiques, par l'entremise de MIRM	- adresser dans une enveloppe spéciale EXT 2 ou EXT 3 avec la mention de la cote de sécurité et du numéro du document - levée par le préposé au courrier de MIRM	- adresser dans une enveloppe spéciale EXT 2 ou EXT 3 avec la mention de la cote de sécurité et du numéro du document - sceller l'enveloppe avec la bande approuvée - levée par le préposé au courrier de MIRM	- adresser dans une enveloppe spéciale EXT 2 ou EXT 3 avec la mention de la cote de sécurité et du numéro du document - sceller l'enveloppe avec la bande approuvée - levée par le préposé au courrier de MIRM
Ailleurs au Canada	- une enveloppe gommée sans cote de sécurité - courrier de 1 ^{re} classe, ou levée par le préposé au courrier de MIRM	- préparer deux enveloppes gommées indiquant chacune l'adresse complète de l'expéditeur et du destinataire - indiquer la cote de sécurité au coin supérieur droit de l'enveloppe intérieure - sceller l'enveloppe intérieure avec la bande approuvée - inscrire la mention «courrier de sécurité» au coin supérieur droit de l'enveloppe extérieure - levée par le préposé au courrier de MIRM	- préparer deux enveloppes gommées indiquant chacune l'adresse complète de l'expéditeur et du destinataire - joindre le bordereau EXT 34 au document dans l'enveloppe intérieure - indiquer la cote de sécurité au coin supérieur droit de l'enveloppe intérieure - sceller l'enveloppe intérieure avec la bande approuvée - inscrire la mention «courrier de sécurité» au coin supérieur droit de l'enveloppe extérieure - levée par le préposé au courrier de MIRM

* Les catégories PROTÉGÉ «A», «B» et «C» ont été adoptées par certains autres ministères du gouvernement pour identifier le degré de sensibilité de l'information désignée «A» pour un document à faible sensibilité, «B» pour un document particulièrement sensible, et «C» pour un document extrêmement sensible. Toutefois, les cotes de sécurité PROTÉGÉ et PROTÉGÉ (DÉLICAT) continueront d'être utilisées par AECCEC pour l'information désignée comme étant sensible, mais non d'intérêt national.

Note 1 - Il faudra inscrire sur l'auto-collant EXT 106 toutes les données nécessaires à l'acheminement des documents lorsqu'il s'agit des catégories SECRET, CONFIDENTIEL et PROTÉGÉ (DÉLICAT), ou que le nom du destinataire est précédé de l'avertissement «RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE SEULEMENT». Ces données d'acheminement ne sont habituellement pas requises pour les autres catégories.

Note 2 - Pour les documents TRÈS SECRET, se reporter au Manuel des instructions de sécurité (MIS) et contacter la Section des dossiers spéciaux (MIRD).

EXT 1512-1 (05/98)